

Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard



Extrait du Procès-verbal
ou
Copie de Résolution

Corporation municipale Sainte-Sophie-de-Lévrard

À la séance ordinaire du conseil de la corporation municipale de Sainte-Sophie-de-Lévrard tenue ce mardi 6 décembre 2022, en présentiel, au 174 St-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette séance ordinaire : les conseillères mesdames Sylvie Lambert, Nancy C. Demers, et Vanessa Robidas-Gravel, ainsi que les conseillers messieurs Patrice Vaugeois et Mario Demers tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaudet, maire. Assiste également à la séance, madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière.

Absence : Madame la conseillère Jacqueline M. Lambert

RÉSOLUTION # 6169, 12-2022 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la nouvelle année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

SUR PROPOSITION DE monsieur Patrice Vaugeois

QUE lesdites séances ordinaires se tiendront à la salle communautaire, située au 174 St-Antoine à Ste-Sophie-de-Lévrard;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, puis que ces séances se tiendront aux dates suivantes et qu'elles débiteront à 19h30 :

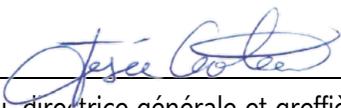
17 janvier	7 février	7 mars	4 avril
2 mai	6 juin	11 juillet	15 août
12 septembre	10 octobre	7 novembre	5 décembre

ET QU'un avis public de contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

EXTRAIT CONFORME,
CERTIFIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2022.

SIGNÉ _____


Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière